

FORMATION HYPNOSE APPLIQUÉE

HYPNOSE
POUR THÉRAPEUTE



formations tellura



Formation «hypnose »

"Plongez dans l'art captivant de l'hypnose ! Notre formation exclusive vous ouvre les portes vers une communication puissante et influente. Imaginez être capable de plonger votre consultant dans un état d'hyper-réceptivité à vos soins, de l'amener dans une détente profonde vous permettant d'améliorer d'avantage la qualité de vos soins, de lui permettre de se connecter avec ses potentiels de ressource profonde.

Au cours de cette formation immersive, vous découvrirez les secrets de l'hypnose appliquée, une technique qui va bien au-delà des simples mots. Apprenez à maîtriser l'art de l'écoute active, à utiliser les suggestions verbales et non verbales, ainsi que les techniques de langage hypnotique pour créer des connexions profondes et bienveillantes avec votre consultant.

Que vous soyez un professionnel de la santé, thérapeute ou praticiens en bien-être, cette formation est conçue pour vous. Les enseignements pratiques, les démonstrations en direct et les exercices interactifs vous permettront de développer des compétences efficaces et applicables immédiatement dans vos séances quotidiennes.

Rejoignez-nous pour explorer les mystères fascinants de l'hypnose et transformez votre pratique dès aujourd'hui !"

Le formateur :

Marie-Ève CAMBIER

Educatrice de formation, j'ai travaillé pendant quinze années dans le milieu psycho médico-social.

Fascinée depuis toujours par les mots, l'écriture et les belles histoires je me suis formée d'abord à la PNL et ensuite à l'hypnose Ericksonienne.

Par le biais de ma pratique de l'hypnose thérapeutique en cabinet, j'ai ensuite enchaîné par des formations en psychopathologie, en neurosciences et en énergétique.

Aujourd'hui, je combine ces outils et ces savoirs afin d'aider les personnes à révéler leur plein potentiel. Chacun a en lui les ressources nécessaires pour soulager ses souffrances et résoudre ses problèmes.

La transmission fait partie de mes valeurs et en proposant aux prestataires de soin une formation sur l'utilisation des états modifiés de conscience, je souhaite leur offrir une possibilité d'optimiser l'impact de leur technique sur le consultant.

Informations pratiques :

Dates des modules

LES VENDREDIS

- 27/03/2026
- 17/04/2026

Horaire de 9h00 à 17h00

Condition financière

➤ ~~240€~~ à régler comme suit :

- ~~140€~~ faisant valeur d'inscription
- 100€ à régler lors du premier module

Le montant inclus :

- Les notes de cours
- Les cours magistraux
- Les collations durant les pauses
- Le thé, l'eau et le café
- Le matériel pour les pratiques

Lieu de la formation :

Centre TELLURA

Rue de l'école,31

5150 FRANIÈRE

Thèmes abordés durant la formation :

1. Introduction
2. Histoire de l'hypnose en bref
3. L'inconscient
4. Qu'est-ce qu'un état modifié de la conscience
5. Différents états modifiés de conscience
6. Quelle est l'utilité d'utiliser les états modifiés de conscience en thérapie
7. Dissociation
8. Comment induire un état de conscience modifié
 - Anamnèse
 - Etablir un rapport
 - VAKOG
 - Notion des neurones miroirs
 - Rituels de facilitations
 - Signaling et gestes idéomoteurs
 - Approfondissement
 - Sortir de l'état de transe
9. Différentes inductions
 - Trouver la bonne induction
 - Induction par dissociation
 - Induction par expansion
 - Induction en body-scan

CENTRE TELLURA

Centre de formation en énergétique

Administration : Rue Biname Bajart 32/2 5170 bois de villers

Mail : formationstellura@gmail.com

Contrat d'inscription : Formation «Hypnose » Promotion 2026

Modules	Nombre	Coût cours
Acompte faisant valeur d'inscription	1	140€
Formation « hypnose »	1	100€
Total à payer sur le compte BE67 3632 5736 5187		240€

(Compléter lisiblement en caractères d'imprimerie majuscules – les documents illisibles seront refusés)

Nom et prénom :

Rue et n° : Code Postal

Ville... Pays Téléphone fixe : Tél. portable :

E-mail :

Date de naissance :

Profession actuelle :

T.V.A. (si d'application) :

Le soussigné s'inscrit contractuellement aux cours complets cochés ci-dessus. Il confirme avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que du programme et se déclare sans réserve d'accord avec elles. Il verse le montant requis au compte bancaire **BE67 3632 5736 5187** du centre TELLURA SRL au moins 15 jours avant le début des cours. De son côté le centre TELLURA s'engage à honorer les engagements annoncés dans sa documentation et à respecter les conditions générales. Lors de son inscription, le participant autorise les prises de vues durant les cours, et l'utilisation de ces dernières, dans le but promotionnel des formations.

Signature du candidat

CENTRE TELLURA

(Précéder la signature de la mention «**lu et approuvé**»)

Signature et cachet

Date :

Conditions générales d'inscription

Le présent contrat lie le (la) candidat(e)-étudiant(e) sous-signé(e) et TELLURA SRL.

1. Les formations sont ouvertes à toute personne ayant atteint ou atteignant dans le courant de l'année d'inscription l'âge de dix-huit ans,
2. L'inscription se fait suivant les modalités et conditions définies suivantes :
 - 2.1. Le contrat d'inscription est dûment complété et signé (page inscription et page conditions générales).
 - 2.2. Tout dossier incomplet ou illisible est considéré comme nul et non avenu.
 - 2.3. Le contrat d'inscription est envoyé par mail ou via formulaire numérique marquant accord au présent contrat.
 - 2.4. L'envoi d'une inscription ne vaut que comme candidature. Son acceptation et l'attribution d'une place définitive n'interviennent qu'après paiement de l'entièreté de la formule d'étude choisie.
 - 2.5. L'inscription engage le(a) candidat(e) **pour le Cycle entier**. En signant le contrat d'inscription, le(a) candidat(e) étudiant(e) s'engage à payer le coût des études complet. Aucune réduction ou remise ne sera accordée pour raison d'absence, de retrait ou de renvoi.
 - 2.6. L'étudiant ne sera autorisé d'accéder aux cours qu'après que **toutes les modalités d'inscription et de paiement ont été réglées**. Aucun document (attestation, certificat ou autre) ne sera remis tant que toutes les obligations administratives et financières n'ont pas été remplies.
 - 2.7. TELLURA SRL se réserve le droit de refuser des inscriptions et ce par décision simple et sans recours. Il se réserve également le droit d'exclure tout participant en cours d'études, sans préavis ni remboursement quelconque, s'il contrevient à la loi, la déontologie, au règlement interne et en cas de tout comportement contraire aux usages et à la courtoisie, y compris celui pouvant porter atteinte au bien-être physique et moral des participants et des collaborateurs et au bon déroulement des séminaires, ainsi qu'aux biens de tiers loués et/ou prêtés à l'organisateur.
 - 2.8. Si les quotas d'inscription ne sont pas atteints et que TELLURA SRL annule totalement une ou plusieurs formations avant le premier cours, il s'engage à rembourser intégralement tous les montants perçus.
3. L'accomplissement de toutes les obligations administratives et financières quant à l'inscription, donnent au/à la candidat(e) l'accès aux classes de cours (exception faite des stages pratiques organisés par ailleurs) et donnent droit à la réception des notes éventuelles
4. Les frais d'étude seront payés comme convenu selon modalités d'inscriptions, en cas d'annulation de la part du candidat aucun remboursement ne sera effectué.
5. Tous les montants sont payables en Belgique, uniquement sur le compte **BE67 3632 5736 5187 TELLURA SRL**, tous frais bancaires à charge du candidat.
6. Les cours se tiennent aux endroits et aux dates indiqués dans la documentation. TELLURA SRL se réserve le droit de modifier les lieux et dates sans que ces modifications ne puissent être invoquées comme raison de changement ou d'annulation du présent contrat.
7. Les participants reçoivent en fin de formation une facture et un certificat de participation, à faire valoir au point de vue fiscal et comme preuve de formation exigée par les assureurs et/ou les organisations professionnelles.
8. L'organisateur décline toute responsabilité relative à l'usage indu qui peut être fait du contenu des présentes études.
9. Tout étudiant ayant suivi tout ou partie du programme pédagogique de TELLURA SRL, s'engage formellement à ne pas enseigner une ou plusieurs matières figurant au programme de formation, sauf accord contraire avec le Directeur de formation, pendant une période de trois ans pleins à compter de la date de l'obtention du diplôme final ou toute autre date à laquelle il a arrêté ses études. Tout contrevenant à cette convention s'engage à payer un dédommagement équivalent à un minimum de 200.000€.
10. Les activités du centre TELLURA SRL sont couvertes par une assurance en responsabilité civile. Pour tout risque pouvant engager directement ou indirectement la responsabilité personnelle de l'étudiant, y compris toutes les activités et actes liés directement ou indirectement au cours, celui-ci est invité à souscrire une assurance personnelle en responsabilité (RC) auprès de l'assureur de son choix. L'étudiant est également tenu de disposer d'une assurance maladie- invalidité - accidents régulière et valide pour la Belgique.
11. Le contenu des présents séminaires est couvert par les droits d'auteur. Il est interdit de le copier et de le diffuser par quelque moyen que ce soit sans l'accord écrit de l'organisateur. Les enregistrements audio et audio-visuels sont interdits pendant les cours.
12. En cas de force majeure l'organisateur se réserve le droit de remplacer un ou plusieurs intervenants. En cas d'annulation des séminaires par l'organisateur en cours de formation, celui-ci s'engage à rembourser les montants perçus dans leur intégralité, proportionnellement aux jours de séminaires non dispensés.
13. En cas de litige, le for juridique est le tribunal de Namur.

Date et signature du candidat :

(Précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

